



Aujourd'hui et demain comme hier, les cadres territoriaux refusent la casse des services publics de proximité.

Alors que la fonction publique se trouve à un tournant, nos luttes doivent être à la hauteur de la défense des conquêtes qui sont dans le viseur de nos ennemis et particulièrement dans celui de notre nouveau Président Macron.

Tout au long du quinquennat de François Hollande, avec la CGT, les ingénieurs, cadres et techniciens ont résisté à la mise en place de la politique d'austérité imposée par le gouvernement. Ils ont combattu les diverses réformes territoriales (fusion de communes, mise en place des métropoles, fusion des régions, volonté de faire disparaître les départements...) et leurs conséquences sur les agents des collectivités locales.

Jusqu'aux derniers jours du quinquennat de François Hollande, des agents se sont mobilisés et ont fait grève : travailleurs sociaux des conseils départementaux, service transport du Conseil général du Jura ; bibliothèques de Grenoble ; déchets de Nantes Métropole ; personnels des lycées de la région Grand Est ; personnels des logements sociaux de Montpellier, Avignon... Dans certains cas, ils ont fait reculer les exécutifs locaux.

D'ores et déjà de nouvelles actions et grèves se préparent et s'organisent : le 12 mai à la Métropole de Strasbourg au service population ; en juin au Conseil départemental du 93.

Certains projets d'Emmanuel Macron concernant la fonction publique territoriale et les services publics sont déjà connus et programmés :

- Suppression de 120 000 fonctionnaires dont 70 000 dans la territoriale ;
- Casse du paritarisme ;
- Étranglement financier des communes avec la suppression de la taxe d'habitation et la baisse des dotations de l'État de 10 milliards d'euros supplémentaires aux collectivités locales. C'est la disparition complète des communes qui s'annonce.

D'autres nécessitent d'être dévoilés :

- Explosion du statut avec le point d'indice différencié selon les différents versants ;
- Contrats de droit privé pour les agents qui n'exercent pas des missions régaliennes. Cette contractualisation des fonctionnaires aura comme conséquence de leur enlever le droit de refuser des ordres illégaux ou contraires à l'intérêt général ;
- Régime unique de retraite par points entraînant une baisse des pensions.

Dans ce contexte, une nouvelle fois les ingénieurs, cadres et techniciens de la fonction publique sont en 1^{re} ligne. Ils seront les 1ers à subir ces réformes en même temps qu'ils devront les mettre en œuvre dans une logique de concurrence entre eux.

C'est la destruction de notre modèle social qui est visée par le projet politique d'Emmanuel Macron :

- casse du Code du travail via une loi travail « XXL » ;
- suppression de la cotisation maladie, destruction de la sécurité sociale ;
- ubérisation générale de la société, éradication du statut de salarié et des protections qu'il accorde aux travailleurs.

La Commission Exécutive de l'UFICT entend s'inscrire dans le combat général de la CGT et de la fédération des Services publics contre le capitalisme sous toutes ses formes et aujourd'hui dans le projet politique d'Emmanuel Macron.

Aussi, dans son champ d'intervention particulier, la Commission Exécutive de l'UFICT réunie les 15 et 16 mai, s'engage dans une campagne offensive d'alerte et d'organisation de la résistance des cadres territoriaux autour des revendications suivantes :

- STOP à la casse des services publics locaux. Arrêt des privatisations, des externalisations et des mutualisations de services. Arrêt des suppressions de postes. Abrogation des réformes territoriales ;
- STOP au blocage des carrières et au recours aux contrats de droit privé. Pour le droit à la carrière. Abrogation de PPCR et retour de l'avancement au minimum. Titularisation de tous les emplois précaires ;
- Abrogation de la loi Travail qui a son corollaire dans la fonction publique territoriale avec la fin d'une fonction publique de carrière et du statut ;
- Maintien des avantages acquis des personnels territoriaux (notamment les régimes de temps de travail dérogatoires aux 1607 heures annuelles) comme point d'appui vers les 32 heures et le droit à la déconnexion dans le cadre d'un statut unifié ;
- Un véritable développement des services publics et le rétablissement de dotations financières à la hauteur des besoins des collectivités locales.

Ensemble, imposons le progrès social et de nouveaux droits pour tous les salariés !